

376

RÉPERTOIRE GÉNÉRAL

DE

JURISPRUDENCE CANADIENNE

CONTENANT

UN RÉSUMÉ, SOUS FORME ALPHABÉTIQUE ET CHRONOLOGIQUE, DE TOUTES LES DÉCISIONS JUDICIAIRES RAPPORTÉES DU CONSEIL PRIVÉ, DE LA COUR SUPRÊME, DE LA COUR DE L'ÉCHIQUIER, DES COURS D'AMIRAUTÉ, DE LA COMMISSION DES CHEMINS DE FER ET DES TRIBUNAUX DE LA PROVINCE DE QUÉBEC ET DE TOUTE LA PUISSANCE DU CANADA DANS TOUT CE QUI TOMBE SOUS LA JURIDICTION DU PARLEMENT FÉDÉRAL,

DEPUIS 1770 JUSQU'À MAI 1913,

AINSI

QU'UNE RÉFÉRENCE AUX MATIÈRES QUI SE TROUVENT DANS LES STATUTS FÉDÉRAUX ET PROVINCIAUX ET LE TEXTE DE CES LOIS SE RAPPORTANT AU DROIT CIVIL,

AVEC DIVERS APPENDICES,

PAR

J. J. BEAUCHAMP, L.L.D., C.R.

AVOCAT DU BARREAU DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

Rédacteur de la "Revue Légale, n. s.," et auteur de "The Jurisprudence of the Privy Council," des Répertoires de la "Revue Légale" et de la "Revue de Jurisprudence," de la "Deuxième Table des Rapports Judiciaires de Québec," et du "Code Civil Annoté."

Juris præcepta sunt hæc: honeste vivere;
alterum non lædare; suum cuique tribuere,
Inst., Lib. 1, tit. 1, § 3a

MONTREAL

WILSON & LAFLEUR, LIMITEE, ÉDITEURS

LIBRAIRIE GÉNÉRALE DE LIVRES DE DROIT

Nos 17 ET 19, RUE ST-JACQUES